

Procès-verbal de la séance du vendredi 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-quatre avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel GIOVANNACCI.

Étaient présents : Daniel GIOVANNACCI, Evodie HERAIL, Arnaud AGRINIER, Frédérique EBRARD, Claude GRELLIER, Philippe EBRARD, Suzy MARTIN, Daniel FORT, Coralie GOLL ORTIZ, Maryse GARIT, Jonathan MEYNADIER.

Représenté :

Absent :

Excusé :

Madame Frédérique EBRARD a été nommée secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Adoption du Procès-verbal du Conseil municipal du 3 avril 2026
- Délibération vote des taux des Taxes Directes Locales pour 2026
- Délibérations pour les subventions accordées aux associations pour 2026
- Délibération sur le vote du Budget primitif 2026 (Budget principal Rousses, Via ferrata de Rousses, transport Tapoul)
- Délibération sur la convention d'adhésion "Conseil et ingénierie en prévention" avec le CDG48
- Délibération sur les Amendes de police 2026
- Compte rendu du Conseil communautaire d'avril 2026
- Questions diverses

Adoption du Procès-verbal du Conseil municipal du vendredi 3 avril 2026

L'adoption du Procès-verbal du Conseil municipal du vendredi 3 avril 2026 est reportée à la prochaine séance car celui-ci n'était pas prêt pour que les membres du Conseil municipal puissent avoir le temps d'en prendre connaissance.

Vote des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2026 - DE 046 2026

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code général des impôts ;

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux actuels.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les taux d'imposition communaux des Taxes Directes Locales pour l'année 2026 comme suit :
- **Taxe foncière bâtie (TFB) : 34,84 %.**
- **Taxe foncière non bâties (TFNB) : 135,54 %.**
- **Taxe d'habitation (TH) : 10,40 %.**
- **CHARGE** Monsieur le Maire :
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux,
 - de transmettre l'état 1259 complété.

Délibérations pour les subventions accordées aux associations pour 2026

Subvention de fonctionnement accordée à l'association Foyer Rural de Rousses pour 2026 - DE 047 2026

Monsieur le Maire présente le courrier reçu de l'association Foyer Rural de Rousses sollicitant une subvention de fonctionnement pour 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de **829.98 €** à l'association Foyer Rural de Rousses pour 2026, dont 529.98 € pour l'achat d'un frigo.

- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2026 à l'article 65748.

Vote du Budget primitif 2026 - Rousses - DE 048 2026

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune de Rousses,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du Budget de la Commune de Rousses pour l'année 2026 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 493 720.56 Euros

En dépenses à la somme de : 493 720.56 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	61 150.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	80 897.00
014	Atténuations de produits	12 636.00
023	Virement à la section d'investissement	9 000.00
65	Autres charges de gestion courante	40 230.00
66	Charges financières	1 032.00
67	Charges spécifiques	350.00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	3 455.28
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 650.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		213 400.28

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	23 080.00
73	Impôts et taxes	0.00
731	Fiscalité locale	53 890.00
74	Dotations et participations	98 954.00
75	Autres produits de gestion courante	10 219.00
76	Produits financiers	3 104.00
77	Produits spécifiques	300.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	23 853.28
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		213 400.28

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	15 590.24
204	Subventions d'équipement versées	11 122.50
21	Immobilisations corporelles	221 607.54
23	Immobilisations en cours	21 462.87
041	Opérations patrimoniales	10 537.13
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		280 320.28

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	82 534.90
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 023.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	60 110.07
16	Emprunts et dettes assimilées	410.00
021	Virement de la section de fonctionnement	9 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 650.00
041	Opérations patrimoniales	10 537.13
001	Solde d'exécution section investissement	110 055.18
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		280 320.28

Adopté par 9 voix POUR et 2 voix CONTRE (Jonathan MEYNADIER et Maryse GARIT)

Vote du Budget primitif 2026 - Via ferrata de Rousses - DE 049 2026

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget primitif de l'exercice 2026 de la Via ferrata de Rousses,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du Budget de la Via ferrata de Rousses pour l'année 2026 présenté par son Maire,
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 29 067.89 Euros

En dépenses à la somme de : 29 067.89 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	2 877.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	8 159.47
65	Autres charges de gestion courante	1 200.00
66	Charges financières	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 219.08
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		16 455.55

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	16 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	455.55
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		16 455.55

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	7 500.00
21	Immobilisations corporelles	5 112.34
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		12 612.34

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 219.08
001	Solde d'exécution section investissement	8 393.26
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		12 612.34

Adopté par 9 voix POUR et 2 voix CONTRE (Jonathan MEYNADIER et Maryse GARIT)

Vote du Budget primitif 2026 - Transport Tapoul - DE 050 2026

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget primitif de l'exercice 2026 du Transport Tapoul,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du Budget du Transport Tapoul pour l'année 2026 présenté par son Maire,
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 89 509.28 Euros

En dépenses à la somme de : 89 509.28 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	11 921.36
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 000.00
66	Charges financières	0.00
67	Charges spécifiques	0.00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°	355.75
023	Virement à la section d'investissement	11 000.00
042	Opérations ordre transfert entre sections	728.00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		34 005.11

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, prestations	20 250.00
74	Subventions d'exploitation	8 500.00
75	Autres produits de gestion courante	2 500.00
042	Opérations ordre transfert entre sections	2 720.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	35.11
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		34 005.11

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	52 784.17
040	Opérations ordre transfert entre sections	2 720.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		55 504.17

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	24 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 000.00
021	Virement de la section d'exploitation	11 000.00
040	Opérations ordre transfert entre sections	728.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	11 776.17
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		55 504.17

Adopté par 9 voix POUR et 2 voix CONTRE (Jonathan MEYNADIER et Maryse GARIT)

Délibération sur la convention adhésion « Conseil et ingénierie en prévention » avec le CDG48

Monsieur le Maire a présenté cette convention proposée par le CDG48.

Les membres du Conseil municipal ne souhaitent pas adhérer à ce service proposé par le CDG48.

Il n'est donc pas délibéré sur cette convention adhésion « Conseil et ingénierie en prévention ».

Amendes de police 2026 - DE 052 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que nous avons jusqu'au 31 mai 2026 pour déposer des dossiers dans le cadre des Amendes de police 2026.

Monsieur le Maire propose de déposer le dossier suivant au titre des Amendes de police 2026 :

- Mise en place d'une zone 30 sur la RD119 dans l'agglomération de Rousses pour un montant de 6 150.00 € HT.

Cette limitation de la vitesse permettra de sécuriser cette partie de l'agglomération de Rousses.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention au titre des **Amendes de police 2026** pour effectuer les travaux indiqués ci-dessus dont le montant global s'élève à **6 150.00 € HT**.

- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux si la commune de Rousses est admise au bénéfice de la dotation des amendes de police.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

*Annule et remplace la délibération n°DE_051_2026 du 24 avril 2026 ayant pour objet
"Amendes de police 2026"*

Questions diverses :

► **Orange** : Suite au développement de la 5 G, Orange nous a informé de la fermeture de la 2 G à partir de fin 2026, et la 3 G fin 2028.

Réseau fixe : L'utilisation des lignes en cuivre étant programmé pour fin 2029 / 2030, l'ADSL à partir de ligne fixe sera fermée aux mêmes dates.

► **Sécurité Civile** : Des formations sur la gestion de crise, 2 sessions sont proposées le 30 juin 2026 sur Mende (rue de la Rovère) la première se déroulera le matin à partir de 10 h et l'autre à 14 h l'après-midi.

La Préfecture de la Lozère va mettre en place une télé alerte dédiée aux mairies pour leur signaler les événements susceptibles de créer une crise.

► **Défibrillateur** : Une session de formation devra être organisée avec l'aide des pompiers pour rappeler à certains et faire découvrir à d'autres le maniement du défibrillateur.

► **Panneaux d'information** : Cette question se trouve à 2 niveaux :

Niveau 1 : On va réinstaller, si le panneau n'est pas trop dégradé, le ou les panneaux qui le nécessite.

Niveau 2 : Si le Conseil le souhaite, nous pourrions inscrire au budget 2027, le remplacement des panneaux existants et compléter le dispositif actuel par l'implantation de 2 ou 3 panneaux dans des lieux où cela le nécessite.

► **ONF** : Suite au courrier reçu, il s'avère que l'ONF entreprend une étude pour requalifier sa démarche de gestion de la forêt sur les 15 à 20 prochaines années.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour.

La séance est levée à vingt-deux heures vingt minutes.

Monsieur Daniel GIOVANNACCI
Président de séance

Madame Frédérique EBRARD
Secrétaire de séance